

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 372-2018

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 372-2018 **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DU PRÉFET DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT** a été adopté de la façon
suivante :

28 novembre 2018 : Avis de motion
28 novembre 2018 : Dépôt du projet de règlement et lecture
30 novembre 2018 : Publication dans le journal
11 décembre 2018 : Adoption par le conseil de la MRC

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 12 décembre 2018.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams soussigné(e), de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 12 décembre 2018, entre 9h30 et 10h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2018.


.....